

Formation à la sécurité routière et à l'Épreuve Théorique Générale (ETG) – Combiné

Réf de l'action : ECF T010.CB indice 11 du 01/02/2024 - Version 01 de l'ECF LESIGNY du : 13/06/24

OBJECTIFS PROFESSIONNELS Être capable d'acquérir les connaissances nécessaires à la conduite d'un véhicule des catégories de permis de conduire B1, B, BE, C, D, CE, DE, C1, D1, C1E, D1E, en sécurité.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Tous les candidats à un des permis de conduire ci-dessus,
- Être âgé d'au moins 15 ans dans le cadre de l'Apprentissage Anticipé de la Conduite et au moins 16 ans dans pour la formule classique,
- Être apte médicalement par rapport au permis de conduire BEA et du Groupe Lourd,
- Maîtriser la langue Française,
- Être titulaire de l'attestation scolaire de sécurité routière de deuxième niveau ou de l'attestation de sécurité routière,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

Le candidat ayant obtenu un résultat favorable à l'ETG, conserve le bénéfice de son admissibilité pour chacune des catégories B1, B, BE, C, D, CE, DE, C1, D1, C1E, D1E et à la condition qu'un délai maximum de cinq ans ne se soit pas écoulé depuis l'obtention de cette admissibilité.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- Min 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

- Cours préparant à l'ETG :
 - L : La circulation routière (Signalisation, la vitesse...)
 - C : Le conducteur (être en état de conduire...)
 - R : La route (conduire dans des conditions difficiles, sur autoroute...)
 - U : Les autres usagers de la route
 - D : Les notions diverses (permis à points, infractions...)
 - A : Les premiers secours
 - P : Prendre et quitter son véhicule (s'installer...)
 - M : La mécanique et les équipements
 - S : La sécurité du passager et du véhicule
 - E : L'environnement (choisir son véhicule, être éco-conducteur...)

- Les thèmes de formation liés à l'alcool et stupéfiants, la Vitesse, le Défaut de port de ceinture de sécurité, les Distracteurs, la Distances de sécurité, les divers usagers de la route, les Classes d'âge, les Conditions climatiques... sont abordés dans les différents cours.
- Tests d'entraînement à l'examen : 120 séries de 40 questions disponibles.
- Examens Blancs : 6 séries de 40 questions disponibles.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation théorique à distance et/ou en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Assistance pédagogique par un enseignant titulaire du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité,
- Assistance technique,
Personne en charge des relations avec le stagiaire : Noéma D., universpermis91@gmail.com,
01.64.13.67.12 / 07.63.95.70.31

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques multiples en présentiel et/ou en classe virtuelle, alternant des apports théoriques, des mises en situation et des exercices d'entraînement sur les questions de l'examen,
- Web Formation accessible sur PC, sur smartphone et sur tablette,
- Pour suivre la web formation et/ou la classe virtuelle dans de bonnes conditions, le stagiaire reconnaît disposer d'un espace calme et d'un ordinateur connecté à internet permettant l'écoute audio et la communication (micro et haut-parleurs ou casque).
Supports pédagogiques remis aux stagiaires : livre de code si formation en présentiel

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par les éléments suivants :
 - En classe virtuelle : un état de présence numérique signé par le formateur,
 - En e-Learning : Les horaires de connexion sur les modules remontés par la Web Formation et les scores obtenus aux quiz thématiques,
 - En présentiel : La signature des stagiaires par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Modalité d'évaluation en cours de formation composées de séries de 40 questions d'entraînement en ligne et d'examens blancs,
- Epreuve théorique générale (ETG) réalisée par un opérateur agréé. Le candidat doit répondre correctement à 35 questions sur un total de 40 questions,
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Admissibilité permettant d'être présenté aux épreuves pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories B1, B, BE, C, D, CE, DE, C1, D1, C1E, D1E,
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF sous les codes CPF206, CPF221, CPF222, CPF210, CPF211, CPF212, CPF213, CPF214, CPF215, CPF216 et CPF217.

Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

- Effectif minimum et maximum de la formation : pas d'effectif min et max

HORAIRES

- Cf. site www.ecf.asso.fr de l'agence.

DUREE DE LA FORMATION

- E-learning : 35 h estimée
- En présentiel et/ou en classe virtuelle : 25 h estimée



PREPARATION AU PERMIS B

Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC)

Réf de l'action : ECF T071.PR indice 05 du 01/02/2024 - Version 01 de l'ECF LESIGNU du : 13/06/24

OBJECTIFS PROFESSIONNELS Être capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie B (n'excédant pas 3500 de PTAC, ou ne comportant pas, outre le siège du conducteur, plus de huit places assises).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie concernée,
- Être titulaire de l'Epreuve Théorique Générale depuis moins de cinq ans,
- Être âgé de 15 ans au moins,
- Dans le cas de certains handicaps ou pathologies, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence,
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

- Ne peuvent se présenter à l'examen pratique, que les candidats qui satisfont aux points suivants :
 - Avoir 1 an minimum de conduite accompagnée,
 - Avoir conduit plus de 3 000 km,
 - Avoir réalisé 2 RDV pédagogiques,
 - Avoir 17 ans.

La délivrance de l'Attestation de Fin de Formation Initiale vaut reconnaissance d'une équivalence à la partie pratique du Permis AM (ex BSR) pour l'option quadricycle léger à moteur.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- Min 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente-deux compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Noéma D., universpermis91@gmail.com, 01.64.13.67.12 / 07.63.95.70.31

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, démonstratives notamment pour la partie pratique et actives avec des ateliers de travail,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Véhicules adaptés à l'enseignement,
- Encadrement lors des épreuves du permis de conduire,
- Simulateur de conduite homologué DSR : The Good drive,
Supports pédagogiques remis aux stagiaires : 1 accès à l'application Sarool

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Evaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences,
- Bilan de compétence,
- Evaluation finale : épreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. L'épreuve pratique dure 32 minutes. Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire,
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Permis de conduire de la catégorie B, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif,
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF sous le code CPF206.

Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

- Effectif minimum et maximum de la formation. : 01 élève

HORAIRES

- Cf. site www.ecf.asso.fr de l'agence.

DUREE DE LA FORMATION

- Selon évaluation - 20 h min.



PREPARATION AU PERMIS B en Conduite Supervisée (CS)

Réf de l'action : ECF T072.PR indice 05 du 01/02/2024 - Version 01 de l'ECF LESIGNY du : 13/06/24

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie B (n'excédant pas 3500 de PTAC, ou ne comportant pas, outre le siège du conducteur, plus de huit places assises).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie concernée,
- Être titulaire de l'Epreuve Théorique Générale depuis moins de cinq ans,
- Être âgé de 18 ans au moins,
- Dans le cas de certains handicaps, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence,
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire,
- Avoir validé la formation initiale,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter

AVERTISSEMENT

- La période d'apprentissage en conduite dite supervisée, prévue à l'article L. 211-4, est encadrée par un accompagnateur titulaire depuis au moins cinq ans sans interruption de la catégorie B du permis de conduire.
- La période d'apprentissage en conduite supervisée commence par un rendez-vous pédagogique préalable entre l'enseignant de la conduite, l'accompagnateur et l'élève conducteur.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- Min 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente-deux compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Noéma D., universpermis91@gmail.com, 01.64.13.67.12 / 07.63.95.70.31

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Véhicules adaptés à l'enseignement,
- Encadrement lors des épreuves du permis de conduire,
- Simulateur de conduite homologué DSR : The Good drive,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : 1 accès à l'application Sarool

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Evaluations formatives dans le cadre de la construction des compétences,
- Evaluations de synthèse dans le cadre de la validation des compétences,
- Evaluation finale, sous forme d'un bilan de compétence,
- Epreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. L'épreuve pratique dure 32 minutes. Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire,
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Permis de conduire de la catégorie B, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif,
 - Attestation de fin de formation.
 - Formation éligible au CPF sous le code CPF206.
- Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

- Effectif minimum et maximum de la formation. : 01 élève

HORAIRES

- Cf. site www.ecf.asso.fr de l'agence.

DUREE DE LA FORMATION

- Selon évaluation - 20h min



PREPARATION AU PERMIS B

- Véhicule de tourisme -

Réf de l'action : ECF T070.PR indice 09 du 01/02/2024 - Version 01 de l'ECF LESIGNY du : 13/06/24

**OBJECTIFS
PROFESSIONNELS**

Être capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie B (n'excédant pas 3500 de PTAC, ou ne comportant pas, outre le siège du conducteur, plus de huit places assises).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie concernée,
- Être titulaire de l'Épreuve Théorique Générale depuis moins de cinq ans,
- Être âgé de 16 ans au moins,
- Dans le cas de certains handicaps ou pathologies, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence,
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- Min 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente-deux compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
Personne en charge des relations avec le stagiaire : Noéma D., universpermis91@gmail.com,
01.64.13.67.12 / 07.63.95.70.31

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Véhicules adaptés à l'enseignement,
- Simulateur de conduite homologué DSR : The Good drive,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : 1 accès à l'application Sarool

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Evaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences,
- Bilan de compétence,
- Evaluation finale : épreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. L'épreuve pratique dure 32 minutes. Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire,
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Permis de conduire de la catégorie B, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif,
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF sous le code CPF206.

Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

- Effectif minimum et maximum de la formation. : 01 élève

HORAIRES

- Cf. site www.ecf.asso.fr de l'agence.

DUREE DE LA FORMATION

- Selon évaluation - 20 h min.



PREPARATION AU PERMIS B78

Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC)

Réf de l'action : ECF T078.PR indice 02 du 01/02/2024 - Version 01 de l'ECF LESIGNY du : 13/06/24

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie B à embrayage automatique (n'excédant pas 3T500 de PTAC, ou ne comportant pas, outre le siège du conducteur, plus de huit places assises).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie concernée, équipés d'un embrayage et/ou d'une boîte de vitesses automatique,
- Être titulaire de l'Epreuve Théorique Générale depuis moins de cinq ans,
- Être âgé de 15 ans au moins,
- Dans le cas de certains handicaps ou pathologies, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence,
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter

AVERTISSEMENT

- Ne peuvent se présenter à l'examen pratique, que les candidats qui satisfont aux points suivants :
 - Avoir 1 an minimum de conduite accompagnée,
 - Avoir conduit plus de 3 000 km,
 - Avoir réalisé 2 RDV pédagogiques,
 - Avoir 17 ans.
- Pour convertir votre Permis B restrictif B78 en Permis B, une formation de 7 heures minimum est validée par un formateur chargé de vérifier l'aptitude du conducteur à utiliser efficacement les commandes d'un véhicule à boîte manuelle en circulation. Il convient ensuite de faire la demande de suppression du code 78 auprès du service en ligne ANTS ou France Titres.
- Les conducteurs de véhicules équipés d'une boîte de vitesses automatique pour des raisons médicales (par exemple suite à un handicap) et les titulaires des autres catégories de permis de conduire restent soumis à la procédure de régularisation par l'expert pour la levée de la restriction.
- La délivrance de l'Attestation de Fin de Formation Initiale vaut reconnaissance d'une équivalence à la partie pratique du Permis AM (ex BSR) pour l'option quadricycle léger à moteur.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- Min 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente-deux compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire :
Noéma D., universpermis91@gmail.com, 01.64.13.67.12 / 07.63.95.70.31

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Véhicules équipés d'une boîte de vitesses automatique et/ou manuelle avec embrayage automatique (boîte séquentielle),
- Encadrement lors des épreuves du permis de conduire,
- Simulateur de conduite homologué DSR : The Good drive,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : 1 accès à l'application Sarool

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Evaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences,
- Bilan de compétence,
- Evaluation finale : épreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. L'épreuve pratique dure 32 minutes. Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire,
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.



SANCTION VISEE

- Permis de conduire de la catégorie B restrictif B78, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif,
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF sous le code CPF206.

Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

- Effectif minimum et maximum de la formation. :01 élève

HORAIRES

- Cf. site www.ecf.asso.fr de l'agence.

DUREE DE LA FORMATION

- Selon évaluation - 13 h min.



PREPARATION AU PERMIS B78 en Conduite Supervisée (CS)

Réf de l'action : ECF T079.PR indice 02 du 01/02/2024 - Version 01 de l'ECF LESIGNY du : 13/06/24

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie B à embrayage automatique (n'excédant pas 3T500 de PTAC, ou ne comportant pas, outre le siège du conducteur, plus de huit places assises).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie concernée, équipés d'un embrayage automatique,
- Être titulaire de l'Epreuve Théorique Générale depuis moins de cinq ans,
- Être âgé de 18 ans au moins,
- Dans le cas de certains handicaps, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence,
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire,
- Avoir validé la formation initiale,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

- La période d'apprentissage en conduite dite supervisée, prévue à l'article L. 211-4, est encadrée par un accompagnateur titulaire depuis au moins cinq ans sans interruption de la catégorie B du permis de conduire.
- La période d'apprentissage en conduite supervisée commence par un rendez-vous pédagogique préalable entre l'enseignant de la conduite, l'accompagnateur et l'élève conducteur.
- Pour convertir votre Permis B restrictif B78 en Permis B, une formation de 7 heures remplace la procédure de régularisation consistant à repasser l'examen de conduite devant un inspecteur chargé de vérifier l'aptitude du conducteur à utiliser efficacement les commandes d'un véhicule à boîte manuelle.
- Les conducteurs de véhicules équipés d'une boîte à embrayage automatique pour des raisons médicales (par exemple suite à un handicap) et les titulaires des autres catégories de permis de conduire restent soumis à la procédure de régularisation par l'expert pour la levée de la restriction.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- min 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente-deux compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Noéma D., universpermis91@gmail.com, 01.64.13.67.12 / 07.63.95.70.31

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Véhicules équipé d'une boîte de vitesses automatique et/ou manuelle avec embrayage automatique (boîte séquentielle),
- Encadrement lors des épreuves du permis de conduire,
- Simulateur de conduite homologué DSR : The Good drive,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : 1 accès à l'application Sarool

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Evaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences,
- Bilan de compétence,
- Evaluation finale : épreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. L'épreuve pratique dure 32 minutes. Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire,
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Permis de conduire de la catégorie B restrictif B78, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif,
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF sous le code CPF206.

EFFECTIFS

- Effectif minimum et maximum de la formation. : 01 élève

HORAIRES

- Cf. site www.ecf.asso.fr de l'agence.

DUREE DE LA FORMATION

- Selon évaluation - 13 h min.



PREPARATION AU PERMIS B78

Boîte Automatique

Réf de l'action : ECF T076.PR indice 02 du 01/02/2024 - Version 01 de l'ECF LESIGNY du : 13/06/24

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie B à embrayage et/ou boîte automatique (n'excédant pas 3500 de PTAC, ou ne comportant pas, outre le siège du conducteur, plus de huit places assises).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie concernée, équipés d'un embrayage et/ou d'une boîte de vitesses automatique,
- Être titulaire de l'Epreuve Théorique Générale depuis moins de cinq ans,
- Être âgé de 16 ans au moins,
- Dans le cas de certains handicaps ou pathologies, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence,
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter

AVERTISSEMENT

- Pour convertir votre Permis B restrictif B78 en Permis B, une formation de 7 heures minimum est validée par un formateur chargé de vérifier l'aptitude du conducteur à utiliser efficacement les commandes d'un véhicule à boîte manuelle en circulation. Il convient ensuite de faire la demande de suppression du code 78 auprès du service en ligne ANTS ou France Titres.
- Les conducteurs de véhicules équipés d'une boîte de vitesses automatique pour des raisons médicales (par exemple suite à un handicap) et les titulaires des autres catégories de permis de conduire restent soumis à la procédure de régularisation par l'expert pour la levée de la restriction.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- Min 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente-deux compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Noéma D., universpermis91@gmail.com, 01.64.13.67.12 / 07.63.95.70.31

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Véhicule équipé d'une boîte de vitesses automatique et/ou manuelle avec embrayage automatique (boîte séquentielle),
- Encadrement lors des épreuves du permis de conduire,
- Simulateur de conduite homologué DSR : The Good drive,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : 1 accès à l'application Sarool

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Evaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences,
- Bilan de compétence,
- Evaluation finale : épreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. L'épreuve pratique dure 32 minutes. Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire,
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Permis de conduire de la catégorie B restrictif B78, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif,
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF sous le code CPF206.

Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.



EFFECTIFS

- Effectif minimum et maximum de la formation. : 01 élève

HORAIRES

- Cf. site www.ecf.asso.fr de l'agence.

DUREE DE LA FORMATION

- Selon évaluation – 13h min.



Formation B78 vers B

Réf de l'action : ECF T073.PR indice 04 du 01/02/2024 - Version 01 de l'ECF LESIGNY du : 13/06/24

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie B, muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie concernée, muni d'un changement de vitesses manuel,
- Être titulaire du permis B 78, en cours de validité,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter

AVERTISSEMENT

- Les titulaires de la catégorie B du permis de conduire limité aux véhicules équipés d'une boîte à embrayage automatique, pour des raisons médicales, restent soumis à la procédure de régularisation avec expert.
- Formation réalisée par un établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière, disposant du label de qualité prévu à l'arrêté du 26/02/2018.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- Min 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques ainsi que des savoirs faire spécifiques indispensables à la prise en charge et à l'utilisation en toute sécurité de ce type de véhicule :
- Dans un trafic faible ou nul ou sur simulateur :
 - Maîtriser et mettre en œuvre le principe de point de patinage et d'embrayage du véhicule
 - Être en capacité de réaliser un démarrage en cote en toute sécurité ;
- Dans des conditions de circulation variées, (simples et complexes) :
- Savoir utiliser la boîte de vitesse manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité et adopter les techniques de l'écoconduite
 - Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Noéma D., universpermis91@gmail.com, 01.64.13.67.12 / 07.63.95.70.31

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Véhicules adaptés à l'enseignement à changement de vitesses manuel, en conformité des prescriptions réglementaires,
- Simulateur de conduite homologué DSR : The Good drive,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : aucun

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Cette formation ne fait pas l'objet d'une validation des acquis.
- Un bilan de la prestation de circulation est réalisé par l'enseignant de la conduite, accompagné de conseils en lien avec la conduite de ce type de véhicule,
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Le suivi de la formation ne donne le droit de conduire ce type de véhicule que lorsque le stagiaire est en possession du titre de conduite correspondant,
- Attestation de fin de formation.
- Formation non éligible au CPF.

Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

- Effectif minimum et maximum de la formation. : 01 élève

HORAIRES

- Cf. site www.ecf.asso.fr de l'agence.

DUREE DE LA FORMATION

- 7 h.

FORMATION COMPLEMENTAIRE PREVUE A L'ARTICLE L.223-1 DU CODE DE LA ROUTE (Post-permis)

Réf de l'action : ECF T075.PR indice 02 du 07/07/2021

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable d'améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes et de rendre son déplacement plus sûr et plus citoyen pas des choix de mobilité responsables.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Conducteur volontaire souhaitant réduire sa période probatoire,
- Être titulaire d'un premier permis de conduire (A1, A2, B1 ou B) depuis au moins six mois et au plus, douze mois,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter

AVERTISSEMENT

- La réduction de la période probatoire concerne uniquement les conducteurs qui n'ont pas commis, d'infractions ayant donné lieu à un retrait de points ou ayant entraîné une mesure de restriction ou de suspension du droit à conduire.
- Une exclusion de la formation est prévue dans les trois cas suivants : désintéressement visible pour la formation dispensée, comportement faisant manifestement apparaître la consommation de produits psychoactifs et non respects des horaires.
- Formation réalisée par un établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière, disposant du label de qualité prévu à l'arrêté du 26/02/2018.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- Min 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.
- La formation complémentaire est déclarée par ECF au préfet du département du lieu où elle se déroule au moins huit jours avant la date prévue. Cette déclaration peut être transmise de façon dématérialisée. En cas de non-respect de cette obligation, les attestations de suivi de la formation ne sont pas enregistrées.

PROGRAMME/CONTENU

- Module 1 : Améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexes (4h) :
 - 1 Présentation de la formation ;
 - 2 Questionnaire d'autoévaluation ;
 - 3 Constitution du groupe – présentation ;
 - 4 Traitement du questionnaire d'autoévaluation ;
 - 5 Perception des risques ;
 - 6 Situations complexes.

- Module 2 : Rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables (3h) :
 - 7 Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes ;
 - 8 Choix de mobilité ;
 - 9 Bilan avec engagement.

MODALITES PEDAGOGIQUES Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité, ayant suivi une formation spécifique ou ayant l'un des diplômes suivants :
 - Brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à (BAFM),
 - Brevet d'animateur pour la formation des conducteurs responsables d'infractions,
 - Titre professionnel d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière,
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Noéma D., universpermis91@gmail.com,
01.64.13.67.12 / 07.63.95.70.31

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, démonstratives notamment pour la partie pratique et actives avec des ateliers de travail,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : aucun

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Bilan et engagement de l'élève face à lui-même et vis-à-vis du groupe,
- Cette formation ne fait pas l'objet d'une validation des acquis,
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Attestation de suivi de la formation complémentaire prévue à l'article IV – R223-4-1 du Code de la route.
- Attestation de fin de formation.
- Formation non éligible au CPF.

Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.



EFFECTIFS

- Min : 04 élèves – Max : 10 élèves

HORAIRES

- Cf. site www.ecf.asso.fr de l'agence.

DUREE DE LA FORMATION

- 07 h



Formation à la sécurité routière et à l'Épreuve Théorique Motocyclette (ETM) – E-Learning

Réf de l'action : ECF T011.EL indice 04 du 01/02/2024 - Version 01 de l'ECF LESIGNY du : 13/06/24

OBJECTIFS PROFESSIONNELS Être capable de d'acquérir les connaissances nécessaires à la conduite d'un véhicule des catégories de permis de conduire A1 et A2 en sécurité

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personnes souhaitant conduire des motocyclettes de cylindrée max de 125 cm³ (catégorie A1) et des motocyclettes d'une puissance n'excédant pas 35 kW (catégorie A2),
- Être âgé de :
 - Au moins 16 ans, souhaitant débiter une formation A1,
 - Au moins 18 ans, souhaitant débiter une formation A2,
- Être apte médicalement par rapport au permis de conduire concerné,
- Maîtriser la langue Française,
- Être titulaire de l'attestation scolaire de sécurité routière de deuxième niveau ou de l'attestation de sécurité routière,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

Le candidat ayant obtenu un résultat favorable à l'ETM conserve le bénéfice de son admissibilité pour chacune de ces catégories A1 et A2 et à la condition qu'un délai maximum de cinq ans ne se soit pas écoulé depuis l'obtention de cette admissibilité.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- Min 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

- Cours préparant à l'ETM :
 - L : La circulation routière (Signalisation, la vitesse...)
 - C : Le conducteur (être en état de conduire...)
 - R : La route (conduire dans des conditions difficiles, sur autoroute...)
 - U : Les autres usagers de la route
 - D : Les notions diverses (permis à points, infractions...)
 - A : Les premiers secours
 - M : La mécanique et les équipements
 - S : La sécurité du passager et du véhicule
 - E : L'environnement (choisir son véhicule, être éco-conducteur...)

- Les thèmes de formation liés à l'alcool et stupéfiants, la vitesse, la distances de sécurité, les divers usagers de la route, les conditions climatiques...sont abordés dans les différents cours.
- Tests d'entraînement à l'examen : séries de 40 questions
- Examens Blancs : séries de 40 questions

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en e-learning.

MOYENS HUMAINS

- Assistance pédagogique par un enseignant titulaire du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » avec CCS Deux-Roues ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité,
- Assistance technique,
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Noéma D., universpermis91@gmail.com, 01.64.13.67.12 / 07.63.95.70.31

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques alternant des apports théoriques, des mises en situation, et des exercices d'entraînement portant sur les questions de l'examen,
- Web Formation accessible sur PC, sur smartphone et sur tablette, Supports pédagogiques remis aux stagiaires : aucun

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par les éléments suivants :
 - Les horaires de connexion sur les modules e-learning remonté par la Web Formation
 - Scores obtenus aux quiz thématiques
- Modalité d'évaluation en cours de formation :
 - Des séries de 40 questions d'entraînement en ligne
 - Des examens blancs.
- Epreuve théorique motocyclette (ETM) réalisée par un opérateur agréé. Le candidat doit répondre correctement à 35 questions sur un total de 40 questions.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Admissibilité permettant d'être présenté aux épreuves pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2.
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF sous les codes CPF219 et CPF220.

Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.



EFFECTIFS

- Effectif minimum et maximum de la formation : pas d'effectif min et max

HORAIRES

Cf. site www.ecf.asso.fr de l'agence.

DUREE DE LA FORMATION

- 35 h estimée.



PREPARATION AU PERMIS A1 - MOTOCYCLETTE légère < 11 kw

Réf de l'action : ECF T081.PR indice 06 du 01/02/2024 - Version 01 de l'ECF LESIGNY du : 13/06/24

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de conduire une motocyclette avec ou sans side-car, d'une cylindrée maximale de 125 cm³, d'une puissance n'excédant pas 11 kilowatts et dont le rapport puissance/ poids ne dépasse pas 0,1 kilowatt par kilogramme, ou des Tricycles à moteur d'une puissance maximale de 15 kilowatts en toute sécurité.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire une motocyclette légère entrant dans la catégorie concernée,
- Être âgé de 16 ans au moins,
- Pour les mineurs, disposer d'une autorisation parentale,
- Être titulaire de l'attestation scolaire de sécurité routière de deuxième niveau ou de l'attestation de sécurité routière,
- Disposer de l'admissibilité, délivrée à la suite de la réussite à l'ETM (Epreuve Théorique Motocyclette), de moins de 5 ans,
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- Min 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis A construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et des compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation,
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales,
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » et du CCS « Deux Roues » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire :
Noéma D., universpermis91@gmail.com, 01.64.13.67.12 / 07.63.95.70.31

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Motocyclettes répondant au cahier des charges de l'arrêté du 08/02/99,
- Equipement de radioguidage homologué,
- Gilet de haute-visibilité portant la mention " moto-école ",
- Equipement de protection individuelle obligatoire apporté par le stagiaire :
 - Un casque de type homologué conformément à l'article R. 431-1 du code de la route,
 - Des gants homologués conformément à l'article R. 431-1-2 du code de la route,
 - Un blouson ou d'une veste manches longues,
 - Un pantalon ou d'une combinaison, de bottes ou de chaussures montantes, (les bottes en caoutchouc et les coupe-vent ne sont pas autorisés)
- Piste,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : 1 accès à l'application Sarool

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Evaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences,
- Bilan de compétence,
- Evaluation finale : épreuves pratiques plateau (hors circulation) de 10 minutes et circulation de 40 minutes, réalisées par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. Pour être reçu, vous devez valider les 5 exercices du plateau, obtenir 21 points sur 27 en circulation et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Permis de conduire de la catégorie A1, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif,
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF sous le code CPF219.

Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.



EFFECTIFS

- Effectif minimum et maximum de la formation. : 01 à 03 élèves

HORAIRES

- Cf. site www.ecf.asso.fr de l'agence.

DUREE DE LA FORMATION

- Selon évaluation - 20 h min



PREPARATION AU PERMIS A2

- mOTOCYCLETTE légère < 35 kw

Réf de l'action : ECF T082.PR indice 05 du 01/02/2024 - Version 01 de l'ECF LESIGNY du : 13/06/24

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de conduire une motocyclette avec ou sans side-car, d'une puissance n'excédant pas 35 kilowatts et dont le rapport puissance/ poids n'excède pas 0,2 kilowatt par kilogramme. La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW,

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire une motocyclette légère entrant dans la catégorie concernée,
- Être âgé de 18 ans au moins,
- Être titulaire de l'attestation scolaire de sécurité routière de deuxième niveau ou de l'attestation de sécurité routière,
- Disposer de l'admissibilité, délivrée à la suite de la réussite à l'ETM (Epreuve Théorique Motocyclette), de moins de 5 ans,
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

- Les épreuves pratiques peuvent être passées sur un véhicule équipé d'un changement de vitesses automatique, le conducteur sera alors limité à la conduite de ces seuls véhicules.
- Les titulaires d'un permis A1 bénéficient d'une réduction du temps de formation comprenant un minimum de 10h en circulation et un minimum de 5h hors circulation.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- Min 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis A construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et des compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation,
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales,
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » et du CCS « Deux Roues » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire :
Noéma D., universpermis91@gmail.com, 01.64.13.67.12 / 07.63.95.70.31

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Motocyclettes répondant au cahier des charges de l'arrêté du 18/02/2020,
- Equipement de radioguidage homologué,
- Gilet de haute-visibilité portant la mention " moto-école ",
- Equipement de protection individuelle obligatoire apporté par le stagiaire :
 - un casque de type homologué conformément à l'article R. 431-1 du code de la route,
 - des gants homologués conformément à l'article R. 431-1-2 du code de la route,
 - un blouson ou d'une veste manches longues,
 - un pantalon ou d'une combinaison
 - de bottes ou chaussures montantes (bottes en caoutchouc et coupe-vent ne sont pas autorisés),
- Piste,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : 1 accès à l'application Sarool

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Evaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences,
- Bilan de compétence,
- Evaluation finale : épreuves pratiques plateau (hors circulation) de 10 minutes et circulation de 40 minutes, réalisées par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. Pour être reçu, vous devez valider les 5 exercices du plateau, obtenir 21 points sur 27 en circulation et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Permis de conduire de la catégorie A2, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif,
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF sous le code CPF220.

Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

- Effectif minimum et maximum de la formation. : 01 à 03 élèves

HORAIRES

- Cf. site www.ecf.asso.fr de l'agence.

DUREE DE LA FORMATION

- Selon évaluation - 20h min (15h si obtention du permis A1 après passage d'un examen)



PREPARATION AU PERMIS A - MOTOCYCLETTE -

Réf de l'action : ECF T080.PR indice 06 du 07/07/2021 -

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de conduire une motocyclette avec ou sans side-car et tricycle, sans limite de puissance, en toute sécurité et conformément à l'arrêté du 8 novembre 2012 relatif à la formation requise pour l'obtention de la catégorie A par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire une motocyclette entrant dans la catégorie A,
- Être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans,
- Toute personne âgée d'au moins 20 ans au moment de la constitution du dossier,
- Être âgé au moins de 21 ans pour un tricycle d'une puissance supérieure à 15kw
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

- Vous pouvez suivre la formation au cours des 3 mois avant la date anniversaire des 2 ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- Min 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

- Séquence théorique (2 heures) :
 - Présentation des stagiaires sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto
 - Accidentalité, Vitesse, Détectabilité
 - Conduite et produits psychoactifs
- Séquence pratique hors circulation (2 heures) :
 - Comportement adapté à un nouveau véhicule,
 - Changement de direction,
 - Le freinage,
 - Les techniques d'inclinaison.
- Séquence pratique en circulation (3 heures) :
- Audit de la conduite des stagiaires, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision, le partage de la route et la communication.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » et du CCS « Deux Roues » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Noéma D., universpermis91@gmail.com, 01.64.13.67.12 / 07.63.95.70.31

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Motocyclettes répondant au cahier des charges de l'arrêté du 23/04/2012,
- Equipement de radioguidage homologué,
- Gilet de haute-visibilité portant la mention " moto-école ",
- Equipement de protection individuelle obligatoire apporté par le stagiaire :
 - un casque de type homologué conformément à l'article R. 431-1 du code de la route,
 - des gants homologués conformément à l'article R. 431-1-2 du code de la route,
 - un blouson ou d'une veste manches longues,
 - un pantalon ou d'une combinaison
 - de bottes ou de chaussures montantes, (les bottes en caoutchouc et les coupe-vent ne sont pas autorisés)
- Piste,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : aucun

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Lors de l'audit de conduite, chaque stagiaire effectue 30 minutes au minimum de conduite et 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.
- La formation se clôture par 20 minutes d'échanges et de bilan de la journée de formation.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Attestation de suivi de formation permettant la délivrance du Permis de conduire de la catégorie A, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif,
- Attestation de fin de formation.
- Formation non éligible au CPF.

Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.



EFFECTIFS

- 01 élève

HORAIRES

- Cf. site www.ecf.asso.fr de l'agence.

DUREE DE LA FORMATION

- 07 h



FORMATION au PERMIS L5e

-Motocyclette 125 cm³ ou Scooter à 3 roues-

Réf de l'action : ECF T084.PR indice 03 du 07/07/2021 -

OBJECTIFS PROFESSIONNELS Être capable de conduire une motocyclette 125 cm³ ou un scooter à 3 roues (catégorie L5e) en toute sécurité.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire une motocyclette légère entrant dans la catégorie concernée,
- Personne titulaire du permis de la catégorie B en cours de validité, depuis au moins 2 ans,
- Dans le cas d'un scooter à 3 roues, avoir 21 ans au moins,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT :

- La formation est accessible un mois avant la date anniversaire des 2 ans d'obtention du permis B.
- Sont dispensés :
 - Les détenteurs du permis B avec équivalence A1 (avant le 1er mars 1980),
 - Les titulaires du permis B qui justifient une pratique de la conduite d'une motocyclette 125 cm³ au cours des 5 dernières années avant le 1er janvier 2011 (ex : un relevé d'information auprès d'un assureur),
 - Les titulaires du permis B depuis au moins 2 ans qui justifient une pratique de la conduite d'un scooter à 3 roues ou motocyclette au cours des 5 dernières années avant le 1er janvier 2011.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- Min 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

- Le véhicule : organes, équipements, contrôles.
- Le conducteur : documents réglementaires, état physique, équipement du motard et du passager, utilisation rationnelle d'une motocyclette, transport d'un passager.
- Les usagers : communication intelligente, piétons, conducteurs de deux-roues, conducteurs des autres véhicules, animaux, accidents de la circulation, statistiques, comportement en cas d'accident.
- La conduite hors circulation : maîtrise du véhicule à allure lente, freinage....
- La conduite en circulation : positionnement sur la chaussée, adapter son allure, s'insérer dans la circulation, aborder un virage, aborder une intersection, les dangers particuliers.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » et du CCS « Deux Roues » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Noéma D., universpermis91@gmail.com, 01.64.13.67.12 / 07.63.95.70.31

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Motocyclettes répondant au cahier des charges de l'arrêté du 23/04/2012,
- Equipement de radioguidage homologué,
- Gilet de haute-visibilité portant la mention " moto-école ",
- Equipement de protection individuelle obligatoire apporté par le stagiaire :
 - un casque de type homologué conformément à l'article R. 431-1 du code de la route,
 - des gants homologués conformément à l'article R. 431-1-2 du code de la route,
 - un blouson ou d'une veste manches longues,
 - un pantalon ou d'une combinaison
 - de bottes ou de chaussures montantes, (les bottes en caoutchouc et les coupe-vent ne sont pas autorisés)
- Piste,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : aucun

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Evaluations théoriques et pratiques en continue.

SANCTION VISEE

- Attestation de suivi de formation 125 cm3 (7h).
- L'attestation de formation devra être présentée à toute réquisition des agents de l'autorité compétente en même temps que le permis de conduire B en cours de validité.
- En cas d'invalidation ou d'annulation du permis de conduire, la formation suivie reste acquise,
- Attestation de fin de formation.
- Formation non éligible au CPF.

Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.



EFFECTIFS

- Min 02 élèves – max 05 élèves

HORAIRES

- Cf. site www.ecf.asso.fr de l'agence.

DUREE DE LA FORMATION

- 07h



FORMATION au PERMIS AM - Option Cyclomoteur -

Réf de l'action : ECF T083.PR indice 06 du 01/03/2024 - Version 01 de l'ECF LESIGNY du : 13/06/24

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de conduire un cyclomoteur de moins de 50 cm³ en toute sécurité.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un cyclomoteur entrant dans la catégorie concernée,
- Être âgé d'au moins 14 ans,
- Être détenteur de l'ASSR niveau 1 ou 2 (Attestation Scolaire de Sécurité Routière passée en classe de 5ème et 3ème) ou ASR (Attestation de Sécurité Routière),
- Autorisation parentale pour les mineurs (fournie),
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT :

- Précisions sur les dispenses de formation éventuelles ou les compléments éventuels.
- Sont dispensés :
 - Les personnes nées avant le 1988,
 - Les personnes nées après le 01/01/1988, titulaires d'un permis (hors AM).

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- Min 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

- Séquence 1. Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite (minimum 30 minutes),
- Séquence 2. Formation à la conduite hors circulation (minimum 1 heure),
- Séquence 3. Apports théoriques (code de la route) (minimum 30 minutes),
- Séquence 4. Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique (minimum 3 heures),
- Séquence 5. Sensibilisation aux risques. Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence, pour les stagiaires mineurs, de l'un au moins des parents ou du représentant légal (minimum 1 heure).

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » et du CCS « Deux Roues » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Noéma D., universpermis91@gmail.com, 01.64.13.67.12 / 07.63.95.70.31

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Cyclomoteurs homologués,
- Equipement de radioguidage homologué,
- Gilet de haute-visibilité portant la mention " moto-école ",
- Equipement de protection individuelle obligatoire apporté par le stagiaire :
 - un casque de type homologué conformément à l'article R. 431-1 du code de la route,
 - des gants homologués conformément à l'article R. 431-1-2 du code de la route,
 - un blouson ou d'une veste manches longues,
 - un pantalon ou d'une combinaison
 - de bottes ou de chaussures montantes, (les bottes en caoutchouc et les coupe-vent ne sont pas autorisés)
- Piste,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : kit AM

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Evaluations préalable, continue et de synthèse.

SANCTION VISEE

- Attestation de suivi de la formation pratique du Brevet de Sécurité Routière correspondant à la catégorie « AM » du permis de conduire (signé par un représentant légal pour les mineurs), en vue de la délivrance du permis AM option cyclomoteur, la validité est de 15 ans à partir de sa date de délivrance et renouvellement administratif,
- L'attestation vous autorise à conduire en France un véhicule correspondant pendant 4 mois. Au-delà de ce délai, vous devez posséder le titre définitif de la catégorie AM du permis,
- Formation non éligible au CPF.

Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

- Effectif minimum et maximum de la formation. : 01 à 04 élèves



HORAIRES

- Cf. site www.ecf.asso.fr de l'agence.

DUREE DE LA FORMATION

Minimum 8 h.



FORMATION au PERMIS AM - Option QUADRICYCLE -

TRANSPORT

Réf de l'action : ECF T085.PR indice 04 du 01/03/2024 - Version 01 de l'ECF LESIGNY du : 13/06/24

OBJECTIFS Être capable de conduire un quadricycle léger de la catégorie AM en toute sécurité.
PROFESSIONNELS

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un quadricycle léger entrant dans la catégorie concernée,
- Être âgé d'au moins 14 ans,
- Être détenteur de l'ASSR niveau 1 ou 2 (Attestation Scolaire de Sécurité Routière passée en classe de 5ème et 3ème) ou ASR (Attestation de Sécurité Routière),
- Autorisation parentale pour les mineurs (fournie),
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT :

- La délivrance de l'Attestation de Fin de Formation Initiale en AAC vaut reconnaissance d'une équivalence à la partie pratique du Permis AM (ex BSR) pour l'option quadricycle léger à moteur,
- Si la formation est assurée sur un quadricycle léger à moteur n'appartenant pas à l'établissement, le responsable de l'établissement vérifie, avant que ne débute la formation, que l'assurance du véhicule couvre bien la période d'apprentissage,
- Sont dispensés :
 - Les personnes nées avant le 1988,
 - Les personnes nées après le 01/01/1988, titulaires d'un permis (hors AM).

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- Min 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

- Séquence 1. Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite (minimum 30 minutes),
- Séquence 2. Formation à la conduite hors circulation (minimum 1 heure),
- Séquence 3. Apports théoriques (code de la route) (minimum 30 minutes),
- Séquence 4. Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique (minimum 3 heures),
- Séquence 5. Sensibilisation aux risques. Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence, pour les stagiaires mineurs, de l'un au moins des parents ou du représentant légal (minimum 1 heure).

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Noéma D., universpermis91@gmail.com, 01.64.13.67.12 / 07.63.95.70.31

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Quadricycles légers à moteur homologués,
- Piste,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : kit AM

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Evaluations préalable, continue et de synthèse.

SANCTION VISEE

- Attestation de suivi de la formation pratique du Brevet de Sécurité Routière correspondant à la catégorie « AM » du permis de conduire (signé par un représentant légal pour les mineurs), en vue de la délivrance du permis AM option quadricycle léger, la validité est de 15 ans à partir de sa date de délivrance et renouvellement administratif,
- L'attestation vous autorise à conduire en France un véhicule correspondant pendant 4 mois. Au-delà de ce délai, vous devez posséder le titre définitif de la catégorie AM du permis,

Formation non éligible au CPF.

Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

- Effectif minimum et maximum de la formation. : 01 élève

HORAIRES

- Cf. site www.ecf.asso.fr de l'agence.

DUREE DE LA FORMATION

- Minimum 8 h.



FORMATION B96

(750 kg < remorque < 3T5 et Somme des PTAC ≤ 4T25)

Réf de l'action : ECF T062.PR indice 06 du 01/02/2024 - Version 01 de l'ECF LESIGNY du : 13/06/24

**OBJECTIFS
PROFESSIONNELS**

Être capable de conduire et manœuvrer un véhicule de la catégorie B, attelé d'une remorque d'un PTAC supérieur à 750 kg et ne dépassant pas 3,5 tonnes. L'addition des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque ne doit pas dépasser 4,25 tonnes.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule avec remorque entrant dans la catégorie concernée,
- Avoir au moins 18 ans,
- Être titulaire du permis B, en cours de validité,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter

AVERTISSEMENT

Formation réalisée par un établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière, disposant du label de qualité prévu à l'arrêté du 26/02/2018.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- Min 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

- Connaître et comprendre la réglementation spécifique à l'ensemble véhicule et remorque, à la signalisation, au freinage, à l'arrimage des charges et aux règles de circulation,
- Effectuer les vérifications courantes de sécurité du véhicule et effectuer les exercices de maniabilité,
- Maîtriser le maniement de l'ensemble (véhicule + remorque), des angles morts, des trajectoires en marche avant et marche arrière dans un trafic faible ou nul,
- Appréhender la route en fonction du gabarit du véhicule dans des conditions normales de circulation,
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers,
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence, détenteur du permis de la catégorie concernée et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Noéma D., universpermis91@gmail.com, 01.64.13.67.12 / 07.63.95.70.31

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Véhicule adapté à l'enseignement,
- Aire d'évolution spécialement aménagée,
- Equipement de protection individuelle gilet de haute visibilité,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : livret BE

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Cette formation ne fait pas l'objet d'une validation des acquis.
- Un bilan de la prestation de circulation est réalisé par l'enseignant de la conduite, accompagné de conseils en lien avec la conduite de ce type d'ensemble.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'évaluation finale.

SANCTION VISEE

- Remise d'une attestation de suivi de formation.
- Le suivi de la formation ne donne le droit de conduire ce type d'ensemble que lorsque l'élève est en possession du titre de conduite correspondant.
- Formation éligible au CPF sous le code CPF223.

Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

- Effectif minimum et maximum de la formation : 01 à 06 élèves

HORAIRES

- Cf. site www.ecf.asso.fr de l'agence.

DUREE DE LA FORMATION

- 07 h.



PREPARATION AU PERMIS BE (Remorque PTAC (F2) ≤ 3,5T)

Réf de l'action : ECF T061.PR indice 09 du 01/02/2024 - Version 01 de l'ECF LESIGNY du : 13/06/24

OBJECTIFS PROFESSIONNELS Être capable de conduire et manoeuvrer un véhicule de la catégorie B, attelé d'une remorque d'un PTAC (F2) ne dépassant pas 3,5 tonnes.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule avec remorque entrant dans la catégorie concernée,
- Être titulaire de l'Epreuve Théorique Générale ou avoir obtenu son dernier permis (sauf permis deux-roues) depuis moins de 5 ans,
- Avoir au moins 18 ans,
- Être titulaire du permis B, en cours de validité
- Savoir lire et écrire la langue Française,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter

AVERTISSEMENT

La catégorie BE est délivrée sans visite médicale, sauf dans le cas où celle-ci est rendue obligatoire par l'arrêté pris en application de l'article R226-1 du code de la route, (affections incompatibles, etc.).

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- Min 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

- Maîtriser le maniement de l'ensemble et effectuer les vérifications courantes de sécurité dans un trafic faible ou nul.
- Appréhender la route en fonction du gabarit de l'ensemble et circuler dans des conditions normales.
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Pratiquer une conduite autonome sûre et économique.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « ECSR » ou d'un diplôme admis en équivalence, détenteur du permis de la catégorie concernée et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
Personne en charge des relations avec le stagiaire : Noéma D., universpermis91@gmail.com,
01.64.13.67.12 / 07.63.95.70.31

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Véhicule adapté à l'enseignement,
- Simulateur de conduite homologué DSR : The Good drive,
- Aires d'évolution spécialement aménagées,
- Equipement de protection individuelle gilet de haute visibilité,
Supports pédagogiques remis aux stagiaires : livret BE

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Evaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences,
- Evaluation finale : épreuve pratique par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. L'épreuve pratique dure 60 minutes et comprend :
 - L'épreuve Hors-Circulation (HC) composée de plusieurs exercices : tests de connaissance, interrogation orale, exercice de maniabilité. Pour être admis, vous devez obtenir plus de 13 points, ne pas avoir de note éliminatoire et avoir un résultat favorable à l'exercice de maniabilité. Elle constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation. Vous conservez le bénéfice de l'épreuve HC pour 5 épreuves en circulation pendant 3 ans maximum à partir de la réussite à l'épreuve HC à condition de valider l'épreuve théorique.
 - Epreuve en circulation (CIR). Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 17 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Permis de conduire de la catégorie BE, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif,
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF sous le code CPF222.

Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.



EFFECTIFS

- Effectif minimum et maximum de la formation : 02 à 06 élèves

HORAIRES

- Cf. site www.ecf.asso.fr de l'agence.

DUREE DE LA FORMATION

- 16 h estimée.



PREPARATION AU PERMIS (C)

- Poids Lourd isolé de + 3T5

Réf de l'action : ECF T021.PR indice 05 du 01/02/2024 - Version 01 de l'ECF LESIGNY du : 13/06/24

OBJECTIFS Être capable de conduire un véhicule isolé de transport de marchandises de plus de 3 T500 de Poids Total Autorisé en Charge (P.T.A.C).

PROFESSIONNELS

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule affecté au transport de marchandises de plus de 3,5 T de PTAC (Poids Total Autorisé en Charge),
- Être titulaire du permis B en cours de validité,
- Être titulaire de l'Epreuve Théorique Générale ou avoir obtenu son dernier permis (sauf permis deux-roues) depuis moins de cinq ans,
- Être âgé d'au moins 21 ans,
- Être reconnu apte lors d'une visite médicale auprès d'un médecin agréé par sa préfecture pour les permis de conduire, (ou de la commission médicale des permis de conduire selon les cas),
- Savoir lire et écrire la langue française,
- Avoir procédé à l'enregistrement de la demande de Permis en ligne sur le site ANTS en lien avec notre Centre de Formation,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

Pour information : Les véhicules de cette catégorie peuvent atteler une remorque ne dépassant pas 750 kg P.T.A.C.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- Min 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

- Maitriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul,
- Effectuer les vérifications courantes de sécurité du véhicule et effectuer les exercices de maniabilité,
- Appréhender la route en fonction du gabarit du véhicule dans des conditions normales de circulation,
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers,
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière » et du CCS Groupe Lourd ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité,
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Noéma D., universpermis91@gmail.com, 01.64.13.67.12 / 07.63.95.70.31.

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, démonstratives notamment pour la partie pratique,
- Salles de cours équipées de moyens multimédias,
- Simulateur de conduite haut de gamme, homologué DSR : ACREOS ; Intégrant les modules de « solution pédagogique globale 3T5 » pour les spécificités du programme des véhicules lourds,
- Aires d'évolution spécialement aménagées,
- Véhicules porteurs adaptés à l'enseignement,
- 1 gilet de sécurité jaune,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : kit poids-lourd

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.

- Evaluations continues et de synthèse correspondant aux contenus du Référentiel d'Education pour une Mobilité Citoyenne (REMC),
- Epreuves pratiques de l'examen du permis de conduire de la catégorie C : Hors-circulation et circulation, réalisées par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux,

Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Permis de conduire de la catégorie C,
 - Attestation de fin de formation.
 - Formation éligible au CPF sous le code CPF210.
- Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.



EFFECTIFS

- Effectif minimum et maximum de la formation : 03 à 08 élèves

HORAIRES

- Cf. site www.ecf.asso.fr de l'agence.

DUREE DE LA FORMATION

- 70h min



PREPARATION AU PERMIS CE

Véhicule couplé dont remorque > 750 kg (en présentiel)

Réf de l'action : ECF T031 PR indice 05 du 01/02/2024 - Version 01 de l'ECF LESIGNY du : 13/06/24

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de conduire un ensemble de véhicules couplés dont le véhicule tracteur entre dans la catégorie C attelé d'une remorque ou semi-remorque dont le Poids Total Autorisé en Charge (P.T.A.C.) est supérieur à 750 kg.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire à titre personnel ou professionnel dans le cadre de la réglementation en vigueur un ensemble de véhicules affecté au transport de marchandises dont le véhicule tracteur entre dans la catégorie C attelé d'une remorque ou semi-remorque de plus de 750 Kg de PTAC (Poids Total Autorisé en Charge),
- Être titulaire du permis C, en cours de validité,
- Être titulaire de l'Épreuve Théorique Générale ou avoir obtenu son dernier permis (sauf permis deux-roues) depuis moins de cinq ans,
- Être âgé d'au moins 21 ans,
- Être reconnu apte lors d'une visite médicale auprès d'un médecin agréé par sa préfecture pour les permis de conduire, (ou de la commission médicale des permis de conduire selon les cas),
- Savoir lire et écrire la langue française,
- Avoir procédé à l'enregistrement de la demande de Permis en ligne sur le site ANTS en lien avec notre Centre de Formation,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- Min 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

- Maîtriser le maniement de l'ensemble de véhicules dans un trafic faible ou nul,
- Effectuer les vérifications courantes de sécurité du véhicule et effectuer les exercices de maniabilité et réaliser un attelage de la remorque ou de la semi-remorque et désaccoupler cet ensemble,
- Appréhender la route en fonction du gabarit du véhicule dans des conditions normales de circulation,
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers,
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » et du CCS Groupe Lourd ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité,
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Noéma D., universpermis91@gmail.com, 01.64.13.67.12 / 07.63.95.70.31.

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, démonstratives notamment pour la partie pratique,
- Salles de cours équipées de moyens multimédias,
- Simulateur de conduite haut de gamme, homologué DSR : ACREOS ; Intégrant les modules de « solution pédagogique globale 3T5 » pour les spécificités du programme des véhicules lourds,
- Aires d'évolution spécialement aménagées,
- Véhicules porteurs adaptés à l'enseignement,
- 1 gilet de haute visibilité (Les gants peuvent être prêtés par le centre de formation),
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : kit poids-lourd

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.

- Evaluations continues et de synthèse correspondant aux contenus du Référentiel d'Education pour une Mobilité Citoyenne (REMC),
- Epreuves pratiques de l'examen du permis de conduire de la catégorie CE : Hors-circulation et circulation, réalisées par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux,

Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Permis de conduire de la catégorie CE,
 - Attestation de fin de formation,
 - Formation éligible au CPF sous le code CPF213.
- Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

- Effectif minimum et maximum de la formation : 03 à 08 élèves

HORAIRES

- Cf. site www.ecf.asso.fr de l'agence.

DUREE DE LA FORMATION

- 105h

